



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.10	FINANCES <i>Création budget panneaux photovoltaïques</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 22.7.15 du 13 décembre 2022 pour la conclusion d'une convention avec le TERRITOIRE ENERGIE 44 pour la mise à disposition de services pour l'accompagnement à la réalisation d'une opération d'autoconsommation collective pour les panneaux photovoltaïques situés à la Maison des associations.

Compte tenu de l'autoconsommation et de la revente partielle de la production d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4. De plus, les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la création du budget annexe production d'énergie renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2024, budget annexe doté de la simple autonomie financière ;
- décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Madame Le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- approuver les durées d'amortissement ci-dessous :
 - Panneaux photovoltaïques : 20 ans
 - Onduleurs : 10 ans

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1412-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 ;

Vu la commission finances du 05 décembre 2023 ;

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **VALIDE** la création du budget annexe production d'Energie photovoltaïques » à compter de 2024 le budget annexe sera doté de la simple autonomie financière.

- ▶ **DECIDE** d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Madame Le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- ▶ **APPROUVE** les durées d'amortissement ci-dessus ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.
(y compris contrat avec prestataire)

Marina LUCAS
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU


